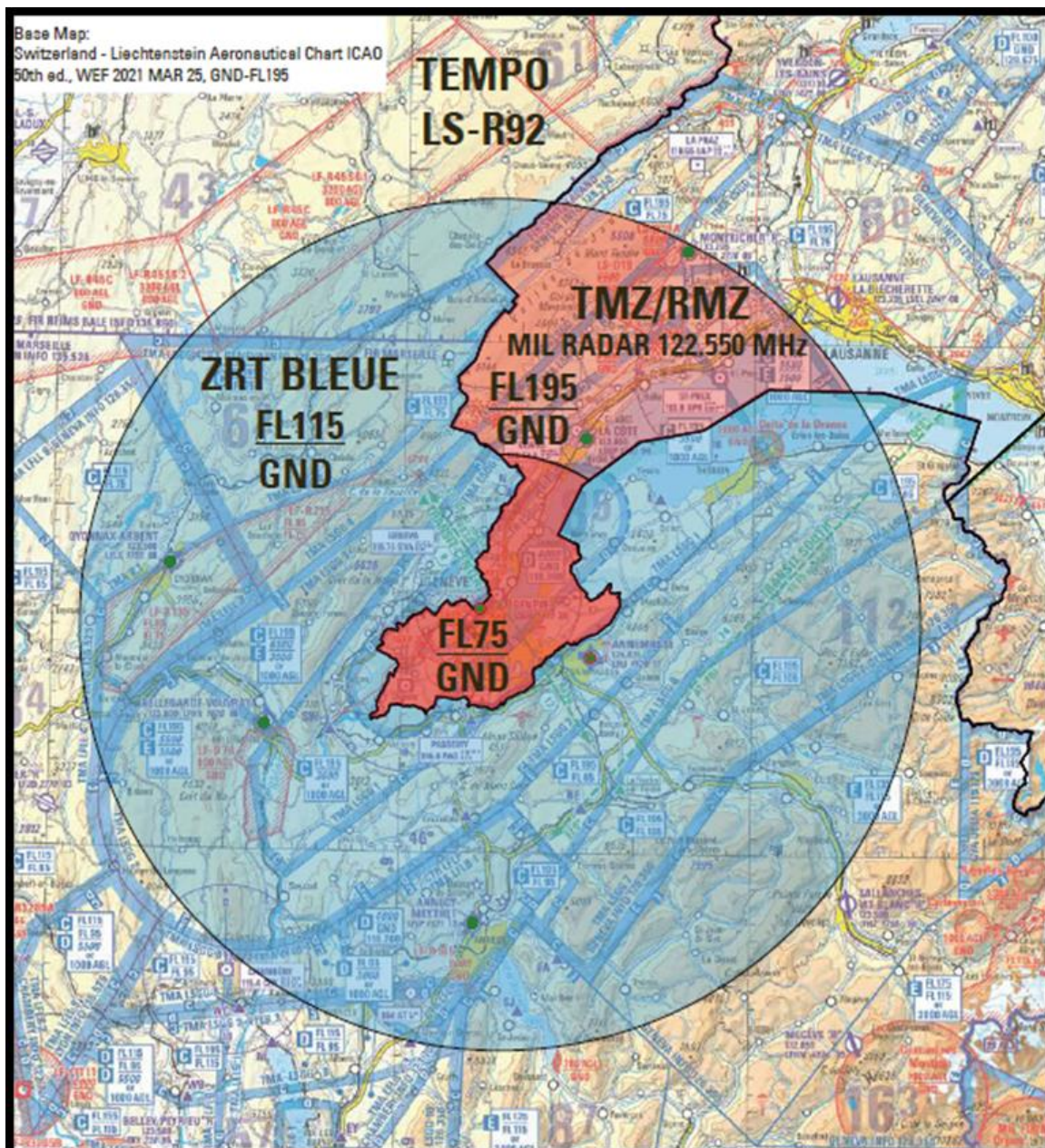




Nous vous prions de prendre note que l'espace aérien dans la région de Genève sera restreint du mardi 12.12.2023, 0800 LT au samedi 16.12.2023 1700 LT lors du Forum mondial sur les réfugiés 2023.

En vertu de l'art. 7 de la loi fédérale du 21 décembre 1948 sur l'aviation (LA), pour assurer la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse et la sûreté de ce dernier, le Conseil fédéral est compétent pour restreindre l'usage de l'espace aérien par l'aviation civile. Les dispositions de l'ordonnance du 23 mars 2005 sur la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien (OSS) s'appliqueront dans l'espace concerné.

La décision du Conseil fédéral (BRB) concernant la LS-R est attendue pour le mercredi 15 novembre prochain.

L'usage de l'espace aérien pour le trafic aérien civil dans la région de Genève sera restreint selon les besoins alors nécessaires et en respectant les modalités de gestion particulières sur l'aéroport de Genève, pour assurer la souveraineté sur l'espace aérien suisse et sa sécurité, conformément aux art. 7 de la loi fédérale du 21 décembre 1948 sur l'aviation et art. 12 à 14 de l'ordonnance sur la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien du 23 mars 2005.

LSR-92 "NITON23"

Limites horizontale: Cercle de 25NM centré sur la Place des Nations 46°13'22" N 006°08'20" E

Limites verticales:

CH : GND au FL75 (du centre à 10NM) / GND au FL195 (entre 10 et 25NM)

FR : GND au FL75 (du centre à 10NM) (nouvelle information, carte encore non adaptée) / GND au FL115 (entre 10 et 25NM)

Limites temporelles: Du mardi 12.12.2023, 0800 LT au samedi 16.12.2023 1700 LT

Vous trouverez ci-dessous le détails des restrictions qui seront appliquées:
(Celles-ci sont identiques à celles qui avaient été appliquées en juin 2022 lors de la LS-R qui avait été mise en place dans le cadre de la 12ème Conférence ministérielle de l'OMC).

TMZ / RMZ Obligatoire (Mil info 122.550MHz à confirmer)

À l'exception des tours de piste à Montricher (LSTR) et La Côte (LSGP).

VFR transit route SOUTH = ouverte;

VFR transit route CENTER = fermée;

Pas de NVRF.

Aérodromes VFR dans R-Area

LSGP (Prangins) = ouvert;

LSTR (Montricher) = ouvert avec procédures spéciales (opérations via N / NE);

LSGG (Genève) = fermé (sauf Swiftcopters S.A).

Swiftcopters

Autorisés pour vols commerciaux. Pilotes et machines accrédités. Opérations via routes N / NW / W / SW.

Parapentes (points hauts)

St-Cergue et Barillette = fermés.

LSGG / IFR

Vols autorisés = IFR commerciaux, Scheduled (ligne) et non-scheduled (charter).

Vols interdits = Joining, leaving, IFR "business", commerciaux ou privés, diversion, vol d'entraînement.

HEMS = Autorisés.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à disposition pour tout complément d'information sur le sujet.

Avec nos meilleures salutations,

Olivier Magnin
Responsable ATM Security & Safety
MBA

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Armée suisse / Autorité de l'aviation militaire (MAA)

Aérodrome militaire, CH-1530 Payerne

E-Mail: olivier.magnin@vtg.admin.ch